

La caisse de solidarité contre la répression

La répression est toujours de plus en plus forte. Répondons par la solidarité, qui est un moteur essentiel de la lutte que chaque contribution aidera à faire exister. Une caisse de solidarité vient de se créer sur l'agglomération lyonnaise et vous pouvez y participer !

Appel à la solidarité contre la répression

Face à la multiplication des luttes (grèves, manifestations, émeutes, occupations, actions légitimes, désobéissances civiles...), le pouvoir ne peut répondre que par une répression de plus en plus forte à l'encontre des manifestants ou des militants syndicaux et politiques : provocations et violences policières, inculpations, procès et condamnations.

L'augmentation du nombre de procès entraîne des frais de justice de plus en plus élevés et il est logique de ne pas laisser tomber les personnes qui subissent cette répression. C'est pourquoi, sur Lyon, une Caisse de Solidarité s'est mise en place pour les luttes présentes et à venir.

Son fonctionnement s'effectue, sur le modèle des caisses de grève, de façon mutuelle et transparente avec les collectifs qui se sont déjà coltinés les conséquences de la répression (syndicalisme, manifestative, état d'urgence, anti-CPE, antipub, Lyon2, refus fichage ADN, etc...). Il n'est pas question de supplanter les collectifs, mais de leur apporter une aide matérielle et leur permettre ainsi de consacrer plus de temps à l'organisation d'actions contre la répression. D'autre part, les collectifs de soutien étant souvent éphémères, il est important de poursuivre l'action dans le temps et avec la justice c'est parfois très long. Enfin, la Caisse de Solidarité peut être opérationnelle aussitôt en cas de besoin, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on doit ouvrir un nouveau compte.

Un compte spécial « Caisse de Solidarité » vient d'être ouvert sous la responsabilité de l'association Témoins. Témoins est une association loi 1901 dont le but est de lutter contre les violences policières et d'apporter une aide (juridique, financière...) aux victimes. Ce compte est géré par un groupe de personnes auquel tout le monde peut se joindre et est le bienvenu.

Ce compte est alimenté par des prélèvements automatiques et des versements occasionnels. Un rapport d'activités et un reçu pour les impôts est envoyé à chaque personne qui en fait la demande.

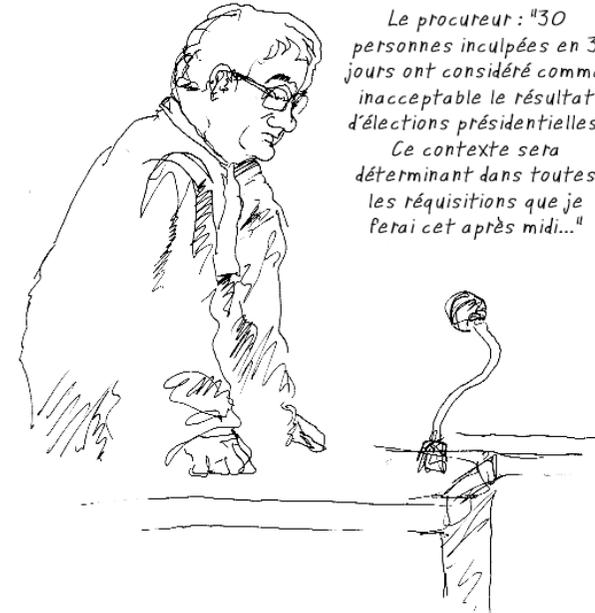
La répression sera toujours plus forte si la solidarité reste divisée.

La solidarité est un moteur essentiel de la lutte que chaque contribution, aussi petite soit elle, aidera à faire exister.

Pour soutenir financièrement la caisse de solidarité, vous pouvez envoyer vos chèques à l'ordre de Caisse Solidarité, à l'adresse de l'association Témoins : 39, rue Courteline, 69100 Villeurbanne

Un formulaire de prélèvement est également disponible sur:
<http://rebellyon.info/article3013.html>

C.MAL.Papier



Sommaire:

- Bilan de la répression
- Les comparutions immédiates : petit guide juridique
- Témoins
- Soyons nos propres médias!
- Conseils, infos juridiques et pratiques pour faire face à la répression

Le bilan...

Après ces quatre jours de comparutions immédiates, les 7, 8, 9 et 10 mai, relatives aux arrestations pendant des manifestations anti-sarkozy, en sachant que d'autres personnes sont convoquées plus tard au tribunal, on peut néanmoins en faire le bilan suivant :

- Ce sont **29 personnes qui sont passées déjà au tribunal de Lyon**. Toutes ont entre 18 ans et 23 ans (excepté cinq inculpés qui ont soit 25 ans, soit la trentaine) et toutes sont de sexe masculin. Les femmes mises en garde à vue, ainsi que d'autres personnes arrêtées, sont convoquées en septembre ou en janvier 2008.

- **Mandat de dépôt** : quatre personnes ont été incarcérées immédiatement parce qu'elles avaient des antécédents judiciaires : six mois ferme pour deux sans-logis (dont l'un a des problèmes psychiatriques reconnus), trois mois ferme pour un jeune majeur malentendant, et deux mois ferme pour un jeune qui, en passant sur la place Bellecour par hasard, a reçu un tir de flashball.

- **Prison ferme** : treize personnes ont été condamnées en tout à 44 mois de prison ferme (deux ont 6 mois, une : 4 mois, huit : 3 mois, et deux : 2 mois de prison).

- **Sursis** : dix personnes ont eu en tout 28 mois de prison avec sursis.

- **TIG** : quatre personnes ont écopé de 480 heures de travaux d'intérêt général (120h chacune).

- **Report** : le procès de deux personnes a été reporté d'office au 1er juin pour des raisons administratives. Deux lycéens, eux, ont demandé le report du procès pour préparer la défense (20 juin).

- **Civil** : deux personnes condamnées passeront de nouveau pour l'évaluation des dommages aux vitrines.

- **Relaxe** : deux personnes seulement ont été relaxées.

- **Amendes, dédommagements, frais de justice** : la **somme totale cumulée s'élève à 9850 euros**. "La vie est précaire, pourquoi le travail ne le serait pas ?", nous dit Laurence Parisot. Une chose est sûre, les policiers qui ont obtenu des dommages et intérêts, eux, auront de quoi se payer du poulet à manger à la fin du mois...

Comptes-rendus détaillés de ces comparutions immédiates sur :
<http://rebellyon.info/article3733.html>

Les medias alternatifs sur Lyon et sa region :

<http://rebellyon.info>

Ce site d'infos alternatives permet, depuis 2004, à chacunE de prendre son information en main. Il est participatif, c'est-à-dire qu'en se créant un compte (anonyme et gratuit), chacunE peut contribuer à faire de rebellyon un site complet, axé sur l'information lyonnaise. Envoyez un texte, une info, un coup de gueule, un journal numérique, des photos, du son, de l'image ! N'hésitez pas à aller voir la charte de fonctionnement (http://rebellyon.info/article.php?id_article=141), et à prendre contact !
contact@rebellyon.info

Radio Canut (102.2 fm):

Radio Canut émet, depuis 30 ans, sur les ondes de Lyon. La plus rebelle des radios met à disposition des créneaux horaires quotidiens. Musiques, théâtre, infos (tous les jours de 19h à 20h), tous les goûts sont à Radio Canut.

102.2 fm et <http://www.regardeavue.com/radiocanut/>

Contact: radio@radiocanut.org

Bureau : 0478292600

Standard studio: 0478391815

AgendaLyon :

Pour coordonner les rendez-vous et mettre à disposition, sur le même support, les rencontres programmées par différents groupes et collectifs, l'Agenda de Lyon est à votre disposition !

<http://agendalyon.org>

Et le bon vieux papier ?

Le **Popouri**, bulletin des cultures insurrectionnelles : Vous connaissiez ce canard dont le dernier numéro titrait "Scandale dévoilé : le Popouri, actionnaire principal de l'UMP !". Une OPA les a contraint à changer de formule, mais ça continue ! Le papier contre-informationnel à Lyon n'est pas mort, rejoignons-les !

Contact : popouri@no-log.org

Et pour coordonner tous ces médias libres, indépendants, alternatifs et autonomes, un collectif existe, et c'est point mal ! **C.MAL**

Contactez nous : c.mal@no-log.org

"Dompage que l'unité n'ait été de notre côté "

NTM, « Qu'est-ce qu'on attend pour foutre le feu ? », il y a plus de dix ans.

Petits échos d'une histoire récente :

- Lors de la réunion de préparation d'une manifestation anarchiste (à l'occasion d'un sommet de l'union européenne, à Bruxelles), une personne se présente comme mandatée par un groupe autonome allemand. Cette personne venait faire le lien entre tendances « pacifiques » et « radicales » du mouvement, dans un esprit de cohésion face à la police. Cette initiative courageuse a été saluée par beaucoup. Dompage pour les insultes de certains « pacifistes » intransigeants. Ces derniers se pré-occupaient sans doute plus de respectabilité que de bonne entente au sein de la lutte.

- Lors du contre-sommet de Gênes, et malgré des relations houleuses entre les deux « écoles » : la police s'acharne sur des cortèges pacifiques. Certain-e-s de leurs membres révassaient peut-être que la flicaille avait besoin du vandalisme comme prétexte pour faire un carnage. Bref : des émeutiers accourent à plusieurs reprises d'autres quartiers de la ville où ils et elles opéraient. Pas seulement pour « casser du keuf ». Mais aussi par solidarité envers tout-e manifestant-e confronté-e à la répression.

- Lors des manifestations en opposition au G8 à Evian, mêmes querelles. Gentils, méchants, pacifiques, violents... Et pourtant : on constate au moins une fois une solide complémentarité entre un « pink block » festif qui ouvre la manifestation paisiblement et un « black block » qui la clôture par une odeur de souffre. Coopération visiblement très efficace.

Ces trois épisodes ne résolvent pas le problème, d'accord. Mais ce sont des pistes. Ces débats existent depuis toujours et avancent rarement. Pourtant ces méthodes ont souvent cohabité, parfois au sein d'un seul groupe (le Black Panther Party organisait des services sociaux autonomes en même temps que l'autodéfense des quartiers noirs, par exemple).

Nous venons de voir que l'unité est possible. Reste à comprendre qu'elle est essentielle.

La comparutions immédiate, qu'est-ce que c'est ? Petit guide juridique...

Il s'agit d'une procédure expéditive qui consiste à déférer des personnes devant le juge directement à leur sortie de garde à vue (24 ou 48 heures, plus éventuellement une nuit au dépôt). Double dés-avantage par rapport à une procédure "classique" : d'une part, il est presque impossible de préparer une défense dans un délai aussi bref, de l'autre les prévenus comparaissent détenus, ce qui génère en général des peines beaucoup plus lourdes que s'ils comparaissaient libres pour le même chef d'inculpation. Les audiences en comparution immédiates sont en général surchargées, ils n'est pas rare que les affaires y soient jugées en un quart d'heure, pour la bonne raison qu'au delà du délai légal maximum de garde-à-vue, s'ils ne les jugent pas, ils sont contraints de remettre les prévenus en liberté.

Lors de l'audience, **le prévenu est en droit de demander le report du procès pour avoir le temps de préparer sa défense.** Le juge ne statue alors plus sur le fond, mais sur le fait de savoir si dans l'attente du procès (compter de 2 à 8 semaines), il sera placé en détention provisoire ou remis en liberté (avec ou sans contrôle judiciaire). La décision du juge dépend des "garanties de représentation" du prévenu, c'est à dire des éléments qui, selon la justice, vont garantir que le prévenu s'il est remis en liberté se présentera bien à son procès et n'ira pas plutôt refaire sa vie au Guatemala. Dans les faits, cela signifie pouvoir attester d'un logement et d'un emploi. Le résultat pratique, c'est qu'un érémitisme mal logé finira beaucoup plus facilement en détention préventive qu'un salarié détenteur d'un bail à son nom (vous avez dit justice de classe ?).

En fait, la vraie nouveauté en matière de comparution immédiate (depuis environ 5 ans), c'est que la détention préventive qui devait théoriquement rester exceptionnelle est elle aussi de plus en plus "en vogue". Demander le report du procès est donc un choix souvent utile mais de plus en plus risqué, et éventuellement lourd de conséquences.

La comparution immédiate est très utilisée dans la répression des mouvements sociaux (récemment par ex. pour le mouvement anti CPE- LEC). Justice rapide, sommaire, où l'accusation est souvent issue d'une plainte policière (outrage, rébellion...) ou simplement du témoignage des flics (dégradations...) ce qui la rend difficile à démonter sans un travail minutieux de la part de la défense (la parole d'un agent assermenté de l'Etat pèse lourd devant un tribunal). Quant aux risque de prison ferme (hors préventive), tout dépend du chef d'inculpation. Mais encore une fois, comparaître détenu (qu'on sorte de garde à vue ou de préventive) alourdit souvent considérablement les peines.

Enfin, il ne faut jamais oublier qu'une mise en liberté est possible (avec ou sans abandon des poursuites) jusqu'au dernier moment avant l'audience en comparution immédiate. C'est souvent la mobilisation qui fait la différence : il est fréquent que le procureur décide de "calmer le jeu" lorsqu'il voit qu'il y a un fort soutien à l'extérieur. C'est ce qui s'est passé récemment pour la personne interpellée lors de l'action à l'unedic, mais aussi, pour ceux qui s'en souviennent, pour un autre manifestant arrêté lors d'une occupation du siège de l'UMP à Paris, inculpé à propos de cette action contre le RMA et libéré 20 minutes avant l'audience après un large appel à une mobilisation de soutien.

Pour plus de détails, <http://www.guidejuridique.net/> et en particulier le chapitre 6 : "de la garde à vue au procès" où l'on trouve même un petit schéma pour figurer les différents scénarios possibles <http://www.guidejuridique.net/proces2.html>

Violences policières : ne nous laissons pas faire !

Si vous avez été témoins ou victimes d'abus, de violences policière, de répression sur l'agglomération lyonnaise, n'hésitez pas à contacter Témoins !

Les violences policières se développent, années après années, de manière inquiétante. Elles traduisent dans nos vies de tous les jours la montée du vertige sécuritaire.

Ces violences concernent principalement la population des quartiers populaires, les couches sociales les plus précaires, et les jeunes en premier lieu. Mais elles débordent parfois et frappent ici ou là, tous ceux que l'on veut intimider, humilier, ou simplement faire taire.

Les activités des forces publiques peuvent être l'occasion de violences inacceptables, de pratiques indignes, de propos et de mesure condamnables. Cela est, du reste, dénoncé dans plusieurs rapports (CNDS, Amnesty International, ...)

Ces violences policières ne sont pas des bavures, des écarts individuels. Ne traduisent-elles pas malheureusement une mentalité qui se généralise dans les forces de police car rien ne s'oppose vraiment à cette déviance ?

Mais par contre, elles sont pratiquement toujours justifiées (ou minimisées), par les diverses autorités, la hiérarchie policière et par les organisations syndicales corporatistes, les policiers eux-mêmes.

Elles sont légitimées par des pratiques et des décisions de justice qui assurent peu à peu une véritable impunité pour les policiers au détriment des simples citoyens.

La police vise en priorité à défendre l'ordre dominant, en réprimant coûte que coûte toutes les oppositions et dérives qu'il engendre, plutôt que d'assurer la protection des personnes.

La connaissance de ces pratiques et violences se développe peu à peu dans la population, tout comme leur dénonciation. Le refus de laisser s'établir une honteuse impunité s'élargit. Il est urgent de rétablir publiquement, haut et fort, contre ces pratiques policières qui sont la manifestation de la mise en place d'une société sécuritaire dont nous ne voulons pas.

L'association Témoins a pour but :

de rassembler les faits de violences policières, et les rendre publics sous diverses formes pour les dénoncer,

d'apporter une aide diversifiée aux victimes de ces violences,

d'agir pour susciter un mouvement d'opinion, dans la population comme auprès des professionnels, qui exige la fin de l'impunité et l'application du droit aux forces de police.

Témoins
temoinslyon@free.fr
04 72 76 22 07
39, rue Courteline
69100 Villeurbanne

Cassé par les sapes de marque des autres, par les vacances des autres, par le Noël et l'anniversaire des autres, par la maison et la caisse des parents des autres. Patates, pâtes, patates, pâtes. Cassé parce qu'on se moque de toi quand t'aides ton père au chantier. Cassé parce que t'aides pas assez ton père au chantier. Cassé parce que tes vieux te foutent la honte : y sont pas toubib, y sont pas kiné, y sont pas pharmacien, y sont pas chercheurs ni chefs d'entreprise... Cassé parce que tu fous la honte à tes vieux qui en ont plein le dos de venir te chercher au poste au milieu de la nuit. Cassé par le manque de cash mais cassé dans ton ego quand tu le prends dans les poches des autres. Cassé par les regards méfiants des commerçants du patelin, puis des vigiles de la métropole. Cassé par les crapuleries entre potes. Cassé par des jeux dangereux et par la frime morbide. Bombes le torse : cran d'arrêt dans le cartable dont t'oseras jamais te servir. Cassé quand t'as du entrer en cassant et pour casser dans une baraque qui était pas la tienne. Cassé par les balances. Cassé par les flics quand ils viennent te chercher au fond de la classe. Cassé par les interrogatoires, par les témoignages, par les confrontations, par les perquisitions. Cassé devant le juge pour recel de rancune. Cassé par les conseils de discipline et les leçons de morale de ces connards de profs. Cassé par des gueules d'anges de richards qui t'expliquent en bêlant que tu déconnes, quand même... Cassé quand on te traite de « clepto » ou de « clochard ». Cassé parce que les meufs tombent toujours amoureuses des autres, plus clean.

Cassé quand tu jouais les méchants, cassé quand t'es gentil. Tu voudrais apprendre à nager, mais on t'apprend à te noyer. Cassé quand tu découvres qu'il y a pas de liberté, pas d'égalité, pas de fraternité qui tienne. Cassé parce que c'est la compèt' qui compte, et que t'es pas un athlète. Cassé entre intérim et travail au black. Cassé par le contremaître qui te parle petit-nègre. Cassé parce que tes parents peuvent pas se porter caution. Cassé par ton proprio parce que t'as pas payé le loyer. Cassé par ta banque, t'as pas comblé ton découvert. Cassé par les patrouilles qui continuent de te casser les couilles. Cassé par les étudiants de gauche, en manque d'exotisme, qui te demandent si t'as des « origines ». Cassé parce que t'as pas le niveau, et que quand t'es bon, on t'accuse de tricher. Cassé parce que les autres vont trop vite et trop loin, alors que t'as même pas compris où t'es. Cassé parce que les gosses de riches parlent mieux que toi de la lutte des classes, et se cassent avec les lauriers. Cassé parce que tu fais tellement d'efforts pour te fondre dans le décor.

Moi qui ne casse pas, j'ai aussi une peur bleue des casseurs. J'en entends parler partout alors je me dis qu'on est plein à se préoccuper de la même chose. Et puisqu'ils me font peur je surveille mes arrières, je regarde par dessus mon épaule pour surveiller les casseurs : casque et bouclier ou bien costard trois pièces ; peu importe l'uniforme.

Un conseil à celles et ceux qui s'inquiètent de la casse et qui veulent surveiller leurs arrières : protège ton dos camarade. Cependant très pacifique, je risque de casser les dents au prochain qui me casse les couilles avec les casseurs.

P.-S. Une pensée à toutes celles et tous ceux, en particulier de notre génération, cassé-e-s dans les tribunaux, les prisons, la toxicomanie et l'alcoolisme, les hôpitaux psychiatriques... La lutte paie !

Mais qui sont ces casseurs ?

La caisse de solidarité contre la répression :

Ma mère cassée par le travail en lui même, mais aussi par le manque de reconnaissance alors que c'est elle qui torche le cul de leurs vieux abandonnés à l'hospice. Cassée par les menaces de sanctions et les mesures disciplinaires parce qu'elle est grande gueule et syndiquée. Cassée par le harcèlement des supérieurs et l'isolement vis à vis de collègues rampants. Cassée par les arrêts maladie arrachés au toubib pour tenir. Cassée par les batailles au tribunal administratif pour faire reconnaître ses droits alors qu'on ne fait pas le poids. Cassée lorsqu'on divise par deux les effectifs de la structure où elle bosse, pour économiser (pas pour économiser ma mère en tout cas). Cassée par la pression de commencer l'intérim à cinquante ans passés, après s'être cassée en CDI. Cassée dans sa fierté, par le regard des autres, sur la manière dont elle et son mari avaient bien pu éduquer leurs gosses. Cassée car sa mère n'a pas passé la quarantaine. Elle a l'habitude, casée en voie de garage à l'école et cassée dans les foyers de bonnes sœurs. Cassée car je ne savais pas répondre quand elle rentrait en pleurs dans ma chambre. Cassée par mutisme, chez nous on n'a pas appris à parler mais à serrer les dents.

Mon père cassé sur les chantiers alors qu'il aurait pu, comme d'autres autour de lui, se caser peinard dans l'usine d'armement de son bled. Une bonne gâche, y paraît. Cassé dans ses ambitions parce qu'il était gosse d'ouvriers et que son père non plus n'avait pas passé la quarantaine. Cassé quand on le pousse dehors d'une boîte. Cassé dans son orgueil par le patron. Cassé par le fait de retomber au bas de l'échelle sur le tard. Cassé dans sa morale de travailleur par le chômage de longue durée. Cassé par la peur d'un contrôle quand il se débrouillait au black. Cassé par les dettes, ou en rentrant d'un rendez-vous à la banque. Cassé quand il construisait notre baraque tant bien que mal, à la veilleuse, en rentrant de construire les baraques des bourges. Cassé d'avoir gâché plus d'énergie chez les riches que dans sa propre famille. Cassé quand, à plus de cinquante ans, il dort sur un lit de camp au milieu des travaux, ou dans la caravane en plein hiver. Cassé par le poids des sacs de ciment. Cassé par le calendrier qui passe trop vite. Cassé par les journées qui passent trop lentement.

Mon frère cassé à partir du CP. Cassé par les regards condescendants ou charitables. Cassé par les diagnostics de la médecine. Cassé par les éducateurs spécialisés, les instituteurs spécialisés, les institutions spécialisées ; cassé par les psychologues, les psychomotriciens, les psychopédagogues, les pédopsychiatres. Cassé quand on souligne son retard. Cassé par ses petits camarades dans la cour de récré ou en dehors de l'école. Cassé en sport, cassé en classe. Cassé par les sarcasmes, les moqueries, les quolibets, le rejet. Cassé par la normalité. Cassé par les trahisons et les mensonges. Cassé la journée dans les ateliers « protégés », cassé la nuit dans les sanglots. Cassé au chômage. Cassé physiquement parce qu'on l'a acculé à mépriser son corps. Cassé par les services sociaux qui te baladent en attendant ta disparition de leurs putain de statistiques. Cassé par des échecs prémédités, scolaires, professionnels, affectifs. L'amour-propre en miettes.

Son frère cassé quand il a compris lentement que, issu d'un milieu modeste, on passe sa vie en tricycle à pédaler sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute. Cassé, parce que toujours deuxième derrière les gosses de bourges qui jouent à la dernière console au lieu de faire sagement leurs devoirs. Cassé par les grilles du collège. La gueule cassée parce que trop bronzée. Cassé parce que jamais assez costaud. Cassé par ton père parce que tu pleures en rentrant de classe. Cassé dans ton cœur parce que t'as arrêté de pleurer. Cassé quand t'encaisse, cassé quand tu rends les coups. Cassé par les heures de présence gâchées au lycée ; cassé par leurs mots d'absence. Cassé par le shit trop tôt le matin. Cassé par leurs programmes mensongers.

La répression est toujours de plus en plus forte. Répondons par la solidarité, qui est un moteur essentiel de la lutte que chaque contribution aidera à faire exister. Une caisse de solidarité vient de se créer sur l'agglomération lyonnaise et vous pouvez y participer !

Appel à la solidarité contre la répression

Face à la multiplication des luttes (grèves, manifestations, émeutes, occupations, actions légitimes, désobéissances civiles...), le pouvoir ne peut répondre que par une répression de plus en plus forte à l'encontre des manifestants ou des militants syndicaux et politiques : provocations et violences policières, inculpations, procès et condamnations.

L'augmentation du nombre de procès entraîne des frais de justice de plus en plus élevés et il est logique de ne pas laisser tomber les personnes qui subissent cette répression. C'est pourquoi, sur Lyon, une Caisse de Solidarité s'est mise en place pour les luttes présentes et à venir.

Son fonctionnement s'effectue, sur le modèle des caisses de grève, de façon mutuelle et transparente avec les collectifs qui se sont déjà coltinés les conséquences de la répression (syndicalisme, manifestative, état d'urgence, anti-CPE, antipub, Lyon2, refus fichage ADN, etc...). Il n'est pas question de supplanter les collectifs, mais de leur apporter une aide matérielle et leur permettre ainsi de consacrer plus de temps à l'organisation d'actions contre la répression. D'autre part, les collectifs de soutien étant souvent éphémères, il est important de poursuivre l'action dans le temps et avec la justice c'est parfois très long. Enfin, la Caisse de Solidarité peut être opérationnelle aussitôt en cas de besoin, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on doit ouvrir un nouveau compte.

Un compte spécial « Caisse de Solidarité » vient d'être ouvert sous la responsabilité de l'association Témoins. Témoins est une association loi 1901 dont le but est de lutter contre les violences policières et d'apporter une aide (juridique, financière...) aux victimes. Ce compte est géré par un groupe de personnes auquel tout le monde peut se joindre et est le bienvenu.

Ce compte est alimenté par des prélèvements automatiques et des versements occasionnels. Un rapport d'activités et un reçu pour les impôts est envoyé à chaque personne qui en fait la demande.

La répression sera toujours plus forte si la solidarité reste divisée.

La solidarité est un moteur essentiel de la lutte que chaque contribution, aussi petite soit elle, aidera à faire exister.

Pour soutenir financièrement la caisse de solidarité, vous pouvez envoyer vos chèques à l'ordre de *Caisse Solidarité*, à l'adresse de l'association *Témoins* :
39, rue Courteline, 69100 Villeurbanne

Un formulaire de prélèvement est également disponible sur:
<http://rebellyon.info/article3013.html>

**Les médias mentent, leur réalité n'est pas la nôtre !
Soyons nos propres médias !**

Quelques notes sur le traitement médiatique, après le deuxième tour, des expressions collectives dans les rues de l'hexagone.

Tout le monde est au courant : c'est avec 53 % de « quelque chose » qu'un nouveau président a été élu, un président de « quelque chose », en effet. Rapidement la colère a été exprimée par des milliers de personnes un peu partout dans l'hexagone, elle se poursuit cette colère... Qu'on soit pour ou contre cette expression qui tente de devenir collective, qui a besoin de sortir de nos tripes, il n'en reste pas moins qu'un traitement médiatique déjà trop connu est également ressorti de l'urne ce dimanche 6 mai.

C'est l'extrême gauche et les mouvances anarchistes !

Rapidement au soir du 6 mai, des dépêches de presse sortaient sur les violences des manifestations un peu partout dans l'hexagone et ce qui revenait en permanence : « des manifestations de militants d'extrême gauche, libertaires ou anarchistes ». Les canards hexagonaux ont largement repris cette formulation qui pourrait être celle d'un « complot contre la démocratie ». Je ne parle même pas de l'ignominie des chaînes de télévision avec ces images de feu, ces CRS qui courent en tout sens pour « protéger nos libertés », difficile de croire à tout cela ! Évident relais, le Parti Socialiste a condamné ces manifestations, tout comme le Parti Communiste et d'autres... rappelant à leur ordre, leur gamelle, leur fonds de commerce : « Le seul moyen de réagir, c'est de prendre des bulletins de vote » dixit François Hollande ce jour. On voit le résultat...

Pourtant il aurait suffi de descendre dans nos rues pour se rendre compte qu'il n'y avait pas de complot d'extrême gauche ou de mouvances « anarcho-autonome » comme entendu encore ce midi sur *France inter* avec un spécialiste qui mérite même pas qu'on cite son nom... Plus simplement des gens en colère qui en ont ras le bol de galérer comme des chiens, d'être traités comme des chiens, les plus jeunes d'entre nous en particulier qui n'habitent pas nécessairement « où tout va bien », où y'a la gamelle tous les jours, où l'avenir est peu visible (parce que la politique, les politiques la rendent impossible)...

Dans les rues de Lyon, hier soir, j'ai discuté avec des jeunes qui n'attendent rien de ces satanés fastes électoraux, qui n'attendent rien des programmes promis qui n'arrivent jamais, des oligarchies du pouvoir, des partis politiques, de toute cette clique qui s'agitent pour son propre confort mais ne fait rien... Si ce n'est qu'envoyer flicaille et prononcer peines de prison et condamnations en permanence, je passe sur les discours stigmatisants et moralisateurs. Oui, ils disaient préférer mettre le feu et exploser les vitrines que d'aller voter. Je ne peux que les comprendre. D'autres sont allés voter mais sans rien en attendre. Qui en parle de ce ras le bol?

Pas les medias, ou si mal.

Ils sont combien ?

Autre spécialité des medias : le comptage. Comment fait un journaliste pour savoir combien il y a de personnes dans une manifestation ? Réponse simple : il demande à la police. Lundi soir 7 mai à Lyon, c'est près d'un millier de personnes qui ont convergé place Bellecour pour autant la presse nationale et locale reprenaient le chiffre de la police : 200 personnes. Mensonge. Ce n'est pas un point de vue partisan mais il n'y avait pas 200 personnes...le millier était approché.

- Lors de l'interpellation, **l'agent ne peut accomplir qu'une palpation de sécurité et non des « attouchements » ou une fouille au corps.** Tu as le **droit d'appeler au téléphone une personne de ton choix.**

- Les policiers ou les gendarmes ont le droit de te retenir pendant quatre heures, à partir du contrôle d'identité, afin de vérifier tes papiers.

- Si tu n'es **pas mis en garde à vue, exige une copie du P.V. du contrôle d'identité avant de partir. Ne signe le P.V. que si tu es d'accord avec ce qui est écrit dessus** ; sinon, refuse de le signer ou ajoute une correction au P.V. avec un stylo suivi de ta signature et met un trait s'il y a du blanc à la fin.

Pendant une garde à vue :

- La durée de la **garde à vue est calculée à partir de l'heure de ton interpellation** (les 4 heures de vérifications d'identité incluses). Elle est de **48 heures** ou plus : **96 heures pour les affaires de stupéfiants ou de terrorisme**, elle pourra être de 144 heures avec le nouveau projet de Sarko.

- Tu as le **droit de savoir de quelle infraction on t'accuse.**

- À tout moment, toi ou un membre de ta famille a le **droit de demander à ce que tu sois examiné par un médecin** (puis de faire une deuxième demande après 24 heures de garde à vue. Pendant la garde à vue, **les agents ont le droit de fouiller les vêtements et également l'intérieur du corps** (mais par un agent du même sexe)

- Tu as le **droit de te taire** : le mieux, c'est **d'attendre de voir son avocat** avant de répondre aux questions posées par les agents.

- **Ne signe le P.V. que si tu es d'accord avec ce qui est écrit dessus** : vérifie. Pour te faire parler, **les agents peuvent faire du chantage.** Par exemple, raconter que tes enfants finiront à la DDASS, que des témoins et complices t'ont dénoncé, que tu seras relâché si tu avoues. **Ne les crois pas, ce sont peut-être des astuces afin de te déstabiliser encore plus.**

- Tu as le **droit de refuser une comparution immédiate** ; avant de prendre une décision, écoute les conseils de ton avocat. Souvent, il est préférable de refuser car cela laisse plus de temps pour préparer sa défense.

- Idem pour le **fichage ADN** : tu as le **droit de ne pas accepter** cette pratique de fichage systématisé. Une **amende** peut cependant t'être adressée. Dans ce cas-là, il existe la **caisse de soutien face à la répression.** Il vaut mieux payer (à plusieurs) que d'être connu jusque dans tes cheveux/salive/poils...

- En **cas de violences policières**, ne reste pas seulE : prends ou fais **prendre en photo les coups et blessures** immédiatement. Va chez un **médecin ou aux urgences** d'Edouard Herriot (Lyon 3e) pour te faire faire un véritable **certificat médical.** En cas de blessure grave, demande une **ITT** (Interruption totale de travail) . **Garde tes objets et vêtements souillés.** Contactes une **association de soutien aux victimes de violences policières**, en bref ne reste pas isolé.

- Enfin, tu as le **droit de porter plainte contre la police ou la gendarmerie** en envoyant une **lettre recommandée auprès du doyen des juges d'instructions en te constituant partie civile** (et pas en allant le faire à un poste de police) Il vaut mieux **demande l'aide d'un avocat ou d'une association** (Témoins Lyon, par exemple). C'est une permanence journalistique que de reprendre le chiffre de la police, le politique reprend bien celui de l'ANPE quand il s'agit de compter les chômeurs...

Pour autant on connaît trop les tripotages exercés pour montrer que le chiffre baisse. Parce que s'il y a bien beaucoup de choses qui baissent dans la société (pouvoir d'achat par exemple), les profits ne font qu'exploser et même EADS distribue des dividendes cette année pendant que les salariés d'Airbus sont licenciés... ça baigne.

A propos des casseurs...

Dans la classe politique il n'y a aucun complexe à CASSER nos vies, depuis toujours... Une simple loi votée peut être « leur succès », une réussite, mais les conséquences sur nos vies sont rarement mesurées, montrées. La loi de sécurité quotidienne (LSQ) votée en novembre 2001 par la majorité socialiste, avec comme ministre de l'intérieur un monsieur Vaillant, ben ça n'a pas permis d'augmenter la mobilité des personnes mais ça leur a permis d'être « plus » immobiles : la prison pour ne pas avoir payer ses titres de transport... J'ignore encore aujourd'hui quel « intérêt général » a été défendu avec cette loi miséricordieuse, en dehors de l'assignation à résidence pour les plus pauvres d'entre nous, ce n'est pas de ce monde-là dont j'ai envie, ce n'est pas d'inégalités dont je rêve.

Alors après, on parlera de ces « casseurs », ces ignobles casseurs qui détruisent nos biens publics (que des biens je souligne)... Et si c'était aussi le prix de nos vies brisées par des lois scélérates, oppressives, qui détruisent nos solidarités collectives, un ordre politique méprisant à notre encontre, petites gens que nous sommes en grand nombre... La violence sociale que vous nous imposez et que vos médias complaisants relaient en permanence à un prix minimum et c'est dans le minimum qu'aujourd'hui nombre d'entre nous montrons notre colère dans nos rues.

Le débat sur la violence et la non-violence dans les manifestations est récurrent : d'un côté « les manifs touristiques en sandalettes » et de l'autre « les manches de pioches et les pavés »... Dans les deux cas, ça fait toujours du bien de montrer, à sa façon, son désaccord. L'une ou l'autre mènent rarement à grand chose s'il n'y a pas de constructions collectives, de respect mutuel, dans le même temps, pour renforcer nos solidarités et surtout le bonheur de vivre ensemble, avec ou sans papiers !

NON vos URNES ne nous FONT PAS RÊVER, avec les CERCUEILS de LOIS que VOUS NOUS PREPAREZ !

SOUTENONS les MEDIAS LIBRES ! SOYONS nos PROPRES MEDIAS...

Texte publié le 9 mai sur
<http://rebellyon.info>

Quelques conseils, infos juridiques et pratiques pour faire face à la répression : Restons alertes et groupé-e-s !

Avant de partir :

Schtroumpferies :

Il existe différentes forces de l'ordre. Les CRS, les RG, les gendarmes mobiles, la Bac sont présents afin d'obliger les manifestant-e-s à se comporter tel que la préfecture ou les autorités politiques l'on décidé. La police n'est pas là pour protéger les manifestant-e-s. Celle-ci utilise sans hésitation la violence (coups, tonfas, gazeuse, etc...) contre les manifestant-e-s. Les RG (agent des Renseignements Généraux) sont des délateurs professionnels. Ceux-ci cherchent des informations sur un-e/des individu-e-s pour agir et limiter au maximum les effets d'une manifestation ou d'un mouvement social. Ils aiment beaucoup prendre en photos, filmer et questionner des manifestant-e-s. On trouve parfois un service d'ordre (SO). Les individu-e-s qui le composent devraient être uniquement chargés de veiller à la protection des manifestant-e-s. Ainsi, il n'a pour fonction, ni de filtrer, ni d'intervenir contre un-e ou plusieurs manifestant-e-s ni même de contrôler.

- Au-delà de la présence de CRS visibles en face de nous, il y a toujours une **présence renforcée d'éléments policiers aux abords de la manifestation, dans les rues adjacentes ou même dans le cortège. Sans être paranoïaque** (et parfois insulter des camarades de lutte un peu "trop vieux" ou "bien habillés"), **il s'agit d'être vigilant-e** dans nos actes et nos paroles.
- Pense à prendre un **numéro d'avocat** et à **fixer un rencard d'après manif avec tes ami-e-s**.
- Il est préférable de **laisser ton shit, les boissons alcoolisées, ton opinel** (ou la liste des adhérent-e-s de ton organisation) **à la maison**. Ce sont des facteurs aggravants qui **peuvent alourdir une peine** au tribunal (passer du sursis au ferme, par exemple). En ce qui concerne l'alcool et le shit (aussi agréable que ce soit, et motivant dans ces cas), ils **atténuent les sens et le repérage dans l'espace**, souvent utiles en cas de précipitation. Pour l'alcool, enfin, il **dilate les vaisseaux et peut entraîner des complications en cas de plaie bénigne** (un coup de matraque, à tout hasard).

Pendant la manif ou le rassemblement :

- Avoir une **écharpe à porter sur le nez et la bouche** (avec du **citron**, du coca, du vinaigre dessus. Tout ce qui est acide atténue l'intensité du gaz lacrymogène) afin de se protéger. Disposer **d'eau ou de sérum physiologique** à appliquer sur les yeux après des gaz lacrymos. Une **bouteille d'eau** peut aussi éviter des malaises, et des chutes...

- Des bons gants permettent, le cas échéant, de **renvoyer les pastilles de gaz**. On peut aussi les **écraser** ou les **inonder** (avec la bouteille d'eau anti-malaise ?). Dans tous les cas, repérer d'où vient le vent !

- Contre les tirs de **flash ball**, mieux vaut **se baisser** (en gardant un œil sur ses arrières) que courir, **ou alors sauter**. Les tirs tendus (à hauteur humaine) sont interdits. Penser à faire un **constat médical** si vous êtes touché-e. **Attention aussi aux rebonds !** Ils sont parfois envoyés contre les murs, et là, tout dépend de l'angle d'impact, le tir tendu n'est plus visé !

- les **grenades assourdissantes**, qui ont pour but de nous **faire paniquer**. Elles résonnent quand elles pètent et **peuvent restreindre sérieusement l'ouïe si on est trop près**. Elles sont généralement lancées en l'air, mais pas trop. **Attention aussi aux bris de la gaine en plastique** qui l'encercle.

- le **taser** : s'utilise lors des arrestations pour **neutraliser la cible**, donne des décharges électriques. Idem pour le constat médical. Son utilisation est très réglementée (interdit dans de nombreux pays).

- Pour **éviter les interpellations isolées** (ou **tabassages**), qui empêche une dés-arrestation collective, il est préférable de **rester non seulement groupé-e-s, mais aussi dans la foule**. Une foule est toujours plus forte quand elle est compacte que quand elle est dispersée. Un **groupe soudé, en chaîne**, est **moins facile à identifier** et permet **d'avancer avec force**, ou de **reculer avec mesure** pour que personne ne se fasse arrêter.

- Si la **police tente de cibler unE manifestantE**, le mieux à faire, c'est de **former une chaîne humaine, de rester solidaire**. Si tu quittes la manif, évite de partir seulE.

- Attention, des **caméras** jalonnent la ville de Lyon ! Un **foulard-capuche**, en plus de protéger des gazs, permet de ne pas trop se faire repérer (**penser à les enlever dès que la foule est dispersée**, car là, c'est la repère).

- Enfin, **évitons les habits trop repérables**, ce sont des faits qui sont mobilisés par les flics, a posteriori, dans les procès verbaux qui servent de preuves au tribunal. De plus, et si possible, ne **pas être habillé trop ample** (facile à attraper), avoir des **bonnes chaussures** (lacées, pour courir c'est mieux), et un **change** si vous vous êtes fait-e repérer.

En cas d'arrestations :

Pour les **témoins** :

- penser à **demande le nom et prénom de l'interpelé-e**, ça aide ensuite pour le suivi des associations /collectifs contre la répression (Témoins).

- si vous avez un **appareil photo**, une **caméra**, le **maximum de preuves est souhaitable** pour peser sur la parole d'un-e flic au tribunal.

- contacter une association de défense contre la répression (Témoins Lyon, décidemment, ...)

Pour les **victimes** :

- En cas d'arrestation, **crie ton nom aux témoins présents**. En toutes circonstances, essaye de rester calme et poli (je sais, c'est plus facile à dire qu'à faire)

- les forces de l'ordre n'ont pas le droit de te demander de retirer un autocollant que tu portes, idem pour un drapeau ou une banderole.

- Lors d'un contrôle d'identité ou une garde à vue, tu as des droits. Lorsqu'ils sont bafoués, il est toujours utile de le noter sur le P.V. et d'en parler à son avocat.